



Institut des
Politiques Publiques

Synthèse du Rapport IPP n° 44

Transferts parentaux vers les jeunes adultes:
impacts et implications en termes de po-
litiques redistributives

Juillet 2023

Sylvain Duchesne
Paul Dutronc-Postel
Brice Fabre
Florian Jacquetin
Nolwenn Loisel
Lukas Puschnig

A large, semi-transparent version of the IPP logo is positioned in the bottom right corner of the page. It consists of the lowercase letters 'ipp' in a dark teal font, centered between two large, light teal arcs that form a partial circle around the text.

ipp

REMERCIEMENTS

Nous remercions la fédération des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) pour le financement de cette étude, et pour les interactions fructueuses que nous avons eues tout au long du projet. Nous remercions particulièrement Didier Poussou et Nicolas Alline.

Nous tenons à remercier également les services producteurs des données que nous avons exploitées, notamment l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ainsi que les équipes du centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour la mise à disposition des données et pour avoir répondu à nos demandes de sorties de façon réactive.

Les conclusions et opinions émises dans ce rapport sont propres à leurs auteurs et n'engagent pas la fédération des ESH.



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les jeunes adultes sont particulièrement concernés par les difficultés économiques et sociales, notamment par la pauvreté et le chômage, et sont exposés de manière relativement importante aux crises économiques. Se pose ainsi la question des dispositifs de redistribution à mettre en place à destination des jeunes adultes. En parallèle, les ressources des jeunes adultes sont pour plusieurs raisons difficilement mesurables, notamment du fait qu'ils peuvent recevoir relativement fréquemment des aides financières de la part de leur famille, ce qui pose plus largement la question de l'âge de l'indépendance financière et comment le définir dans le cadre des dispositifs de redistribution.

Ce rapport, commandité par la fédération des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), vise à quantifier ces enjeux afin d'éclairer le débat public. L'objectif est notamment d'estimer les transferts parentaux reçus par les jeunes adultes, de fournir une description précise des niveaux de ressources des jeunes de 18 à 24 ans après prise en compte de ces transferts, et d'analyser l'interaction de ces transferts avec des dispositifs de prestation sociale existants ou qui pourraient être mis en place.

Quels enjeux des transferts parentaux pour les prestations sociales ?

- Les dispositifs de prestations sociales à destination des jeunes posent la question de l'indépendance financière des jeunes adultes. Alors que les aides au

logement sont ouvertes à toute personne ayant son propre logement, avec pour contrepartie pour les jeunes adultes de ne plus ouvrir droit aux prestations familiales pour leurs parents, l'âge minimal d'éligibilité au RSA est, hors dispositions particulières, de 25 ans. En-dessous de cet âge, les jeunes sont rattachés au foyer de leurs parents pour le calcul du RSA et considérés comme personnes à charge du foyer.

- Un argument en faveur d'un âge minimum d'éligibilité postérieur à l'âge de la majorité est le fait que les jeunes puissent dans les faits être toujours dépendants financièrement de leurs parents et donc recevoir de leur part des aides financières, ce qui implique que leurs ressources effectives peuvent être supérieures à celles mesurées par l'administration, et générant donc des « décalage de ciblage » des prestations sociales en fonction des ressources.
- Néanmoins, cet argument suppose pour le RSA que tous les jeunes reçoivent de leur famille un soutien financier proportionnel aux ressources de leurs parents, ignorant le fait que les taux d'effort des parents peuvent être très variables. De plus, les transferts parentaux constatés dépendent potentiellement du niveau d'aides publiques reçues par les jeunes. Enfin, au-delà des transferts parentaux existants, se pose la question de l'âge à partir duquel une personne doit avoir les moyens de son indépendance, transferts parentaux ou pas.
- Cette étude vise d'une part à quantifier ces transferts parentaux, d'autre part à évaluer leur impact sur les niveaux de vie des jeunes, et enfin à évaluer dans quelle mesure les transferts parentaux créent des décalages de ciblage, dans le cas où l'on considérerait ces transferts comme faisant partie des ressources des jeunes adultes.

Méthode : compléter les données administratives par des informations spécifiques aux jeunes adultes

- Les approches usuelles de la pauvreté en population générale couvrent mal les jeunes adultes. Elles excluent les ménages étudiants, du fait que ces ménages sont particulièrement concernés par les transferts parentaux et dont les ressources effectives sont donc peu observables. Elles excluent aussi les jeunes en ménage non ordinaire (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs). Enfin, elles ne comptent pas les transferts parentaux, tout comme d'autres ressources spécifiques aux jeunes (bourses de l'enseignement supérieur, gratifications minimales de stage, etc.). Dans cette étude, nous nous concentrons sur l'ajout des transferts parentaux.
- Nous mobilisons le modèle Taxipp, un modèle de microsimulation socio-fiscal qui, partant des revenus avant redistribution, en déduit les prélèvements obligatoires et les prestations sociales de chaque ménage et permet donc de calculer leur revenu disponible. Ce modèle mobilise un ensemble de bases de données administratives, pour la plupart exhaustives.
- Nous complétons ce modèle par des informations de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) produite par la Drees et l'Insee. Cette base de données, combinée aux données du modèle Taxipp, permet de disposer d'une base contenant tous les jeunes adultes, y compris ceux en ménage non ordinaires, d'avoir pour chacun d'eux une estimation des transferts parentaux reçus, ainsi que pour chaque parent d'au moins un jeune adulte une estimation des transferts qu'il verse. Alors que les ressources des jeunes sont abordées avec l'ENRJ, qui ne couvre que les 18-24 ans, nous pouvons avec notre méthode analyser les niveaux de vie des jeunes adultes avec une source couvrant toute la population, et donc confronter directement les ressources des

jeunes adultes à la distribution des revenus de la population totale.

- Nous nous focalisons sur les jeunes adultes (18-24 ans) décohabitants, c'est-à-dire disposant de leur propre logement. Les niveaux de vie sont de manière usuelle définis à l'échelle du ménage, et l'enjeu de la mesure des ressources des jeunes, avec la prise en compte des transferts parentaux est particulièrement marquée pour cette population.
- Par rapport aux cohabitants, les jeunes adultes décohabitants sont plus âgés en moyenne, et sont majoritairement étudiants ou en emploi. Les données de l'ENRJ soulignent que les transferts parentaux sont significativement plus élevés pour les jeunes décohabitants. Au sein des décohabitants, ceux recevant des transferts ont, notamment pour les personnes les plus jeunes, des ressources plus importantes que ceux qui n'en reçoivent pas, même si les ressources hors transferts de ces derniers sont supérieures en moyenne à celles de ceux bénéficiant d'une aide financière familiale.

Les transferts parentaux augmentent les ressources des jeunes adultes, ces derniers restant néanmoins surreprésentés dans les 50 % des individus les plus modestes

- Avec l'approche usuelle (exclusion des ménages étudiants et non comptabilisation des transferts parentaux), le taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans décohabitants (part de ces personnes vivant sous le seuil de pauvreté) est de 33,4%. En incluant les ménages étudiants, puis en comptabilisant les transferts parentaux, il est de 39,0%. Ainsi, même en ajoutant les transferts parentaux dans l'analyse, ajouter les ménages étudiants aboutit à une hausse

importante du taux de pauvreté monétaire mesuré. Globalement, ces estimations constituent un élément supplémentaire soulignant que les jeunes décohabitants sont particulièrement touchés par la pauvreté.

- En effet, les transferts parentaux ont des impacts non négligeables sur les niveaux de vie des jeunes. Ajouter les transferts pour les jeunes du 1^{er} centième avant transferts (182 euros / mois en moyenne) fait passer leur niveau de vie moyen à un niveau proche de celui du 5^e centième avant transferts (772 euros / mois), soit une augmentation de 590 euros mensuels. Les jeunes décohabitants du 5^e centième sans compter les transferts parentaux ont quant à eux en moyenne un niveau de vie de 1 227 euros mensuels après transferts parentaux, correspondant au 19^e centième avant transferts parentaux.
- Près de 30 % des jeunes décohabitants sont dans le seul premier centième de niveau de vie, c'est-à-dire parmi les 1 % des individus ayant les niveaux de vie les plus faibles. En incluant les transferts parentaux, cette fraction passe à 12 %. Pour les étudiants, 56 % d'entre eux se situent dans les 1 % des individus les plus pauvres si l'on ne compte pas les transferts parentaux. Cette proportion est réduite à 22 % si l'on compte ces transferts. Ainsi, même si la prise en compte des transferts réduit la surreprésentation des jeunes décohabitants parmi les 1 % des individus les plus pauvres, cette surreprésentation reste conséquente.
- Symétriquement, les jeunes décohabitants sont sous-représentés au sein de chaque centième à partir du 42^e sans prendre en compte les transferts parentaux (le niveau de vie moyen de ce 42^e centième est de 1 762 euros mensuels). Autrement dit, ils représentent moins de 1 % des personnes au sein de ces centièmes. Cette sous-représentation commence au 49^e centième si l'on redéfinit les centièmes en incluant les transferts parentaux (le niveau de vie moyen de ce 49^e centième après transferts est de 1 908 euros mensuels) . Pour les dé-

cohabitants étudiants, cette sous-représentation commence au 10^e centième sans transferts parentaux, et au 25^e centième avec transferts parentaux.

- Ainsi, même si les transferts parentaux changent les niveaux de vie et le classement des individus dans la distribution des revenus, les jeunes restent largement surreprésentés parmi les 50 % des individus les plus modestes. En revanche, les rares jeunes décohabitants dans les 10 % des individus les plus aisés atteignent de tels niveaux de vie en grande partie du fait de transferts parentaux importants, qui représentent plus de 30 % de leurs ressources totales.

Transferts parentaux et ciblage des prestations sociales

- Nous analysons, pour deux dispositifs, dans quelle mesure le ciblage en fonction des ressources est différent lorsque l'on mesure ces dernières en incluant les transferts parentaux, le calcul du dispositif ne prenant dans tous les cas pas en compte les transferts parentaux (hors pensions alimentaires déclarées). Nous faisons cet exercice pour les aides au logement, et pour le RSA que pourrait nouvellement percevoir les jeunes décohabitants si l'âge minimal d'éligibilité était abaissé à 18 ans.
- Les foyers de jeunes décohabitants percevant des aides au logement se situent en grande majorité (98 %) dans les 40 premiers centièmes, en cohérence avec le barème de ces aides. Lorsque l'on compte les transferts parentaux, cette part s'établit à 82 % et 18 % se situent au-delà du 40^e centième.
- En termes de montants versés, 17 % du montant total d'aides au logement versées aux jeunes décohabitants est allouée à des jeunes situés au-delà du 40^e centième après transferts parentaux. Néanmoins, 58 % de la dépense totale

est allouée exactement au même centième que si l'on ne prenait pas en compte les transferts parentaux, et le reliquat (25 %) reste au sein des 40 premiers centièmes, mais à des centièmes différents au sein de ces 40 premiers.

- Nous faisons le même exercice concernant le RSA qui serait nouvellement reçu par les jeunes décohabitants en cas d'âge minimal à 18 ans (ceci représentant une dépense supplémentaire totale de 0,7 milliard d'euros). Ces nouvelles dépenses seraient concentrées au niveau des 12 premiers centièmes, sans prendre en compte les transferts parentaux. 44 % de cette nouvelle dépense est allouée aux mêmes centièmes que l'on prenne en compte ou non les transferts parentaux, et 28 % à des centièmes différents lorsque l'on inclut les transferts, mais toujours au sein des 12 premiers. Les 28 % restants seraient alloués au-delà des 12 premiers centièmes après transferts parentaux, en allant rarement au-delà du 40^e centième (1 714 euros mensuels de niveau de vie en moyenne).
- Globalement, le fait que les transferts parentaux soient majoritairement non pris en compte dans les ressources de ces deux dispositifs crée naturellement des décalages de ciblage. Néanmoins, environ les trois quarts de la dépense restent dans le même spectre de revenus, et près de la moitié au niveau des mêmes centièmes.



L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Économie et Statistique (CREST). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

PSE a pour ambition de développer, au plus haut niveau international, la recherche en économie et la diffusion de ses résultats. Elle rassemble une communauté de près de 140 chercheurs et 200 doctorants, et offre des enseignements en Master, École d'été et Executive education à la pointe de la discipline économique. Fondée par le CNRS, l'EHESS, l'ENS, l'École des Ponts-ParisTech, l'INRA, et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, PSE associe à son projet des partenaires privés et institutionnels. Désormais solidement installée dans le paysage académique mondial, la fondation décloisonne ce qui doit l'être pour accomplir son ambition d'excellence : elle associe l'université et les grandes écoles, nourrit les échanges entre l'analyse économique et les autres sciences sociales, inscrit la recherche académique dans la société, et appuie les travaux de ses équipes sur de multiples partenariats. www.parisschoolofeconomics.eu



Le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein du GENES, le CREST est un centre de recherche interdisciplinaire spécialisé en méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales regroupant des chercheurs l'ENSAE Paris, de l'ENSAI, du département d'Économie de l'École polytechnique et du CNRS. <http://www.groupe-genes.fr/> – <http://crest.science>

